

véritable qu'il a déployé dans la construction de ce monument.

Cette distinction entre l'*architecte* et le *maître masson* est telle que les grands artistes qui ont illustré les siècles passés : Jean Joconde, Léonard de Vinci, San Gallo, Bramante, Raphaël Sanzio, Jean Juste de Tours, Jean Bullant, Pierre Lescot, Philibert Delorme, Vassari, étaient tous *peintres et architectes*. Personne ne s'est avisé de les qualifier de *maîtres massons*.

En résumé, il est certain : 1° que le choix d'un *maître masson*, quel que fût son mérite, répondait à l'idée arrêtée par la fondatrice, qu'on suivit les plans existants ; 2° que ces plans n'ont pas été conçus par Van-Boghem qui les a exécutés ; 3° enfin, que Van-Boghem n'a été que le second architecte de l'église de Brou.

En conséquence, nous proclamerons de nouveau que :
 « Pour être juste, il faut maintenir à Jehan Perréal, dit
 « Jehan de Paris, peintre et architecte lyonnais, l'honneur
 « de ses sublimes compositions dans l'œuvre monumentale
 « de Brou ; il fut l'ingénieux écho de la pensée de Margue-
 « rite d'Autriche. »

Van-Boghem a été l'heureux interprète de cette même pensée par une sage et savante exécution.

Nous venons de faire connaître comment les plans de Jehan de Paris ne furent pas exécutés par les artistes de l'école de Tours ; il nous reste à dire pourquoi cet architecte cessa d'être employé, par la princesse, comme contrôleur dans la surveillance des travaux de l'église, à partir de l'année

Rousselet qui affirme que le nom de Van-Boghem figurait sur les états de dépenses des ouvriers, comme chef des ouvriers lui-même.

Cependant, il faut reconnaître que les expressions : *pro se et suis*, représentaient, à l'époque, une formule assez souvent employée dans la rédaction des actes publics.